



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 11 avril 2019

Compte-rendu affiché le : 19 avril 2019

Date de convocation du conseil municipal : 05 avril 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Louisiane DELMAS

Membres présents : Mme Eliette CAMUT ; M. Bernard AUDRAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Antonio GODOY ; Mme Louisiane DELMAS ; M. Gilles GROS ; M. Bernard GUY ; M. Rodolphe MILHAU ; Mme Marie-Pierre SABATIER

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Sébastien DUMONT (Procuration à Bernard AUDRAN) ; M. Éric PEROLAT (Procuration à Louisiane DELMAS ; Mme Cristelle LENOIR (Procuration à Bernard GUY) ; Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Sophie SOUYRIS)

Membre absent : Mme Isabelle PUJALTE

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mars 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 14 mars 2019.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

I –II – III - Adoption des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2018 (Budget général M14 - budget CCAS) - Affectation des résultats.

IV- V- - Vote des budgets primitifs, budget général M14 et CCAS ; vote des taux d'imposition et des tarifs communaux - vote des subventions aux associations et au CCAS.

VI- Suppression de la régie bibliothèque

VII - Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

POINT N°1 : Adoption des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2018 (Budget général M14 - budget CCAS) - Affectation des résultats.

1) Approbation des comptes de Gestion 2018 – Commune et CCAS

M. Bernard AUDRAN, adjoint aux finances, présente l'exécution des comptes de gestion (budget général-CCAS) et les met en perspective avec les budgets votés en 2018.

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif après :

- s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

- s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après discussion, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés, les comptes de gestion du trésorier public pour l'exercice 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2) Approbation des comptes Administratifs 2018 – Budget général et CCAS

M. Bernard AUDRAN, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2018 qui s'établissent de la manière suivante :

• **BUDGET COMMUNAL**

	SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
REALISE EN 2018 (D + R)	FONCTIONNEMENT	1.278.562,09 €	919.178,38€
	INVESTISSEMENT	661.890,38 €	369.571,20 €

SOLDE D'EXECUTION	FONCTIONNEMENT	359.383,71 €	
	INVESTISSEMENT	292.319,18 €	

- **BUDGET CCAS**

		RECETTES	DEPENSES
REALISE EN 2018 (D + R)	FONCTIONNEMENT	6.283,33	5.767,88€
	INVESTISSEMENT	0 €	0 €
SOLDE D'EXECUTION		515,45 €	

Hors la présence du maire, le Conseil Municipal
- **VOTE** à l'unanimité les Comptes Administratifs 2018

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3) Affectation des résultats – Budget général et CCAS

M. Bernard AUDRAN, présente la proposition d'affectation des résultats 2018 du budget général et du budget CCAS.

BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif 2018 a été arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 359.383,71 €

Résultat antérieur reporté : 1.441.473 €

Virement à la section d'investissement pour apurement du déficit en 2018 :
218.075,80 €

Résultat à affecter : 1.582.780,91 €.

Résultat d'investissement :

Solde d'exécution N-1 : 292.319,18 €

Résultat antérieur reporté : - 648.972,04€

Besoin de financement : - 356.652,86 €

Affectations proposées :

Affectation au c/1068 en investissement : 356.652,86 € (recettes).

Report en investissement c/001 : 356.652,86 € (dépenses).

Report en fonctionnement c/002 : 1.226.128,05 € (recettes).

BUDGET CCAS

Le compte administratif 2018 a été arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 515,45 €

Résultat antérieur reporté : 6.651,72 €

Résulta à affecter : 7.167,17 €

Investissement :

Sans objet

Affectation proposée :

Report en fonctionnement c/002 : 7.167,17 € (recettes).

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les propositions d'affectation des résultats.

- **DECIDE** d'inscrire les sommes correspondantes aux Budgets 2019.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINTS N°2, N°3, N°4 : Vote des budgets primitifs, budget général M14 et CCAS ; vote des taux d'imposition et des tarifs - vote des subventions aux associations et au CCAS.

2- Vote des Budgets Primitifs 2019 – Budget général et CCAS

Après avoir rappelé que le budget a fait l'objet d'une réunion préparatoire en Commission des Finances le 4 avril 2019, M. Bernard AUDRAN, propose, conformément à l'avis de la commission de voter en déséquilibre la section de fonctionnement conformément aux articles L 1612-1 à 7 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, au regard des excédents antérieurs reportés du fait du retard pris pour l'engagement à ce jour du projet de réaménagement de la traversée du village, inscrire de manière artificielle des dépenses de fonctionnement pour équilibrer la section serait contraire au principe de sincérité budgétaire.

- Il est donc proposé de voter ainsi le **budget général M 14** en 2019 :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1.392.100 €

Recettes : 2.309.069,05€

- Section d'investissement :

Dépenses : 1.654.589,86€.

Recettes : 1.654.589,86€.

- Proposition par Bernard AUDRAN, en accord avec l'avis de la commission des finances, du Budget Primitif **CCAS** en 2019.

- Section de Fonctionnement :

Dépenses : 13.167,17 €

Recettes : 13.167,17 €

- Section d'investissement : sans objet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** les Budget Primitifs, budget général et budget CCAS pour l'exercice 2019.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Vote des Taux d'imposition 2019

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 a été remis et explicité aux participants. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité d'augmenter ou de maintenir les taux actuels. Pour rappel, les taux actuels sont les suivants :

Taxe d'habitation	8.62 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	13,07 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	65,00 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Vote des Tarifs communaux 2019

Comme chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs des différents services communaux.

Une fiche récapitulative est fournie aux élus et sera jointe à la délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas augmenter les tarifs communaux mentionnés sur la fiche susvisée annexée à la délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4- Vote des subventions aux associations 2019

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour déterminer le montant et les destinataires des subventions pour l'exercice 2019. Le tableau suivant récapitule les subventions proposées compte tenu des dossiers déposés :

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2019
Tennis de table	3 000 €
Chorale des 4 cœurs	150 €
La Lodézienne – FOYER RURAL	17375 €
Team Baudille Cycliste 34	1 200 €
Olympique Saint Félix de Lodez	2 000 €
Association intercommunale de chasse	500 €
Cultures Plurielles	1 000 €
Le souvenir Français (Clermont l’Hérault)	150 €
Objectif cinéma	2200 €
Association des anciens combattants	600 €
Coopérative scolaire – Voyages 2019-	4 500 €
Coopérative scolaire - Noël école	840 €
Association parents d’élèves	300 €
La boule ensoleillée – pétanque	150 €
Rallye « Math à Max »	150 €
Association Saltarec	1000 €
Calandreta-La garriga	600 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	35.715 €

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le tableau présenté ci-dessus.
- **DECIDE** de prévoir les sommes correspondantes au budget.
PRECISE que malgré l’inscription au budget, les sommes ne seront mandatées que sous réserve du dépôt d’un dossier de demande de subvention jugé complet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N° VI- Suppression de la régie bibliothèque.

Le sujet a déjà été abordé dans les questions diverses du dernier conseil municipal.

Madame Maghnia MENGUS a rappelé le nombre d’inscrit pour 2018 :

31 adhésions dont 17 payantes comme suit :

- 17 en individuel à 10€ = 170€
- 14 enfants donc gratuits

Pratiquement pas d’adhésions familiales...

Ne sont pas comptabilisées les classes de notre école ainsi que les bénévoles.

Compte tenu des faibles revenus générés par cette régie, et afin de simplifier la gestion comptable, il est proposé de la supprimer.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N° VII- Questions diverses

Aucune

La séance est levée à 21H